

Numéro tarifaire	Code du Système harmonisé Islande	Désignation des produits	Droit à payer par le Canada
	0709.70	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants), à l'état frais ou réfrigéré	En franchise
	0709.9001	-- Maïs doux	En franchise
	0709.9002	-- Courgettes	En franchise
	0709.9003	-- Olives	En franchise
	0709.9004	-- Persil	En franchise
	0709.9009	-- Autres	En franchise
<b>ex 0710</b>		<b>Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés :</b>	
		Autres que les pommes de terre	En franchise
<b>0711</b>		<b>Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état</b>	En franchise
<b>0712</b>		<b>Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés</b>	En franchise
<b>0713</b>		<b>Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés</b>	En franchise